



Le recensement 2019 aura lieu sur la commune du 17 janvier au 16 février 2019.

Nouveauté : cette année, le recensement pourra se faire par internet.

A quoi ça sert : Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports, établir la contribution de l'Etat au budget des communes, autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

Comment ça marche : Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !